

Thème : Actualité du droit des sociétés

Date : Vendredi 17 décembre 2021 de 9h30 à 17h

Lieu : ECOA - 9 boulevard du Grand Cerf - 86000 POITIERS

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Maîtriser les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles*
- *Intégrer ces évolutions dans sa pratique professionnelle*

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Actualité législative et réglementaire

- Incidences de la réforme du droit des sûretés en droit des sociétés
- Prorogation de certains textes « Covid »

2. Actualité jurisprudentielle :

- *Dirigeant* : absence de renouvellement tacite du mandat social, opposabilité aux tiers d'une démission non publié, faute détachable et dol
- *Associés et assemblées* : nullité des délibérations sociales et intérêt social, sanction d'une exclusion abusive, assemblées générales irrégulières et pouvoirs du juge des référés, convocation par un mandataire ad hoc et intérêt social...
- *Opérations sur droits sociaux* : protocole de cession valant vente, caducité d'une promesse de cession à durée indéterminée, garantie de passif et licenciement...
- *Formes spéciales* : sociétés coopératives et droit commun, association d'avocats et article 1843-4 du code civil...

➤ **Moyens pédagogiques :** Exposés descriptifs et prospectifs, échanges d'expériences et remise de documents de synthèse.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants

- Monsieur Eddy LAMAZEROLLES, Professeur à l'Université de Poitiers, Directeur du DJCE de Poitiers
- Maître Christian BUZY, Avocat honoraire

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.